



L'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) est une Autorité Administrative Indépendante (AAI) chargée de garantir un cadre réglementaire clair et de veiller au respect de cette réglementation dans les procédures d'attribution et d'exécution de la commande publique.

Pour ce faire, l'ARCOP (i) définit et propose des politiques et réformes en matière de commande publique, (ii) élabore et met en œuvre des politiques et stratégies de formation des acteurs, (iii) met en œuvre des audits techniques indépendants des marchés publics et des contrats de Partenariat Public-Privé (PPP), (iv) assure le règlement non juridictionnel des différends nés à l'occasion de la passation de la commande publique et sanctionne les irrégularités constatées.

Vision

Consolider la modernisation et l'efficacité de la commande publique, au service de la bonne gouvernance en Côte d'Ivoire.

Axes Stratégiques

Pour réaliser cette vision afin de renforcer l'impact de ses actions de régulation, l'ARCOP entend s'appuyer, pour les trois (3) prochaines années, principalement sur les quatre axes stratégiques suivants :

1. **Poursuivre la transformation digitale du système de la commande publique ;**
2. **Renforcer la coopération institutionnelle pour une consolidation du respect des principes fondamentaux de la commande publique ;**
3. **Renforcer la confiance des parties prenantes en la régulation de la commande publique ;**
4. **Assurer l'excellence opérationnelle et le bien-être au travail au sein de l'ARCOP.**

Engagement de la Direction

Afin de concrétiser les orientations stratégiques du Conseil, le Secrétariat Général s'engage à mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés. Il veille également au développement continu des compétences de l'ensemble des collaborateurs, afin de renforcer leur contribution à la performance de l'institution et à la qualité des services rendus aux usagers.

Le Secrétariat Général assure la mise en conformité de l'ensemble des processus de l'ARCOP avec les exigences de la norme internationale ISO 9001 : 2015 et promeut une culture d'amélioration continue au sein du Système de Management de la Qualité, en vue d'accroître la satisfaction des usagers et des autres parties prenantes.

Le Conseil de Régulation s'assure de la mise en œuvre des exigences du Système de Management de la Qualité et approuve les résultats.

J'invite chaque agent de l'ARCOP à s'investir pleinement dans la mise en œuvre de cette politique qualité, à travers l'appropriation des processus et l'incarnation de nos valeurs au quotidien. Cet engagement collectif en faveur de l'amélioration continue de la qualité de nos services, vise à renforcer durablement la satisfaction des parties prenantes.

Ensemble, faisons de l'ARCOP une institution moderne, performante et responsable, au service de la bonne gouvernance.

Présidente du Conseil de Régulation



★ BAMBAMassanfi Epouse DIOMANDE

ARCOP-PM1-PQ du 05/05/2026